

SPANC

Formulaire à retourner à :

Mont de Eau Agglo

7 place Francis Planté- 40000 Mont de Marsan

Tél : 09.69.39.24.40 - Mail : accueil@montdemarsanagglo-eau.fr

www.montdemarsanagglo-eau.fr



DOSSIER DE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous souhaitez vous engager dans la construction d'un logement neuf ou dans un projet de réhabilitation.

Avant la demande de Permis de construire, vous devez :

- 1-Vérifier l'aptitude du sol de la parcelle à l'assainissement autonome en faisant réaliser une étude de sol par un bureau d'études spécialisé
- 2-Définir et dimensionner le type de filière à réaliser en remplissant ce dossier.

Pièces à joindre
au dossier :

- **Rapport de l'étude de filière ;**
- **Autorisation de rejet du propriétaire de l'exutoire (si nécessaire)**

RAPPEL IMPORTANT : Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Mont de Marsan Agglo est l'organisme de contrôle de votre commune chargé de vérifier la conception et la réalisation de votre installation d'assainissement non collectif (L.E.M.A du 30/12/2006). Le SPANC ne fait donc pas fonction de maître d'œuvre ou de prescripteur. La responsabilité du dimensionnement et de la réalisation de la filière incombe entièrement au pétitionnaire.

INFORMATIONS GENERALES

> **Nature de la demande**

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ☐ d'une création d'un dispositif d'assainissement non collectif dans le cadre d'un permis de construire d'une construction
- ☐ de la réhabilitation ou la création d'une installation sans permis de construire

> **Coordonnées du propriétaire**

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél : (fixe).....Tél : (portable).....

.Mail:

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

.....

Code Postal : Commune :

Références cadastrales : Section(s).....N° de parcelle(s)..... Superficie (m²).....

CARACTERISTIQUE DU PROJET

> **Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc...)**

Nom : Téléphone :

Adresse :

> **Installateur (entreprise ou particulier)**

Nom : Téléphone :

Adresse :

Type de bâtiment : ☐ Neuf ☐ Existant

Type de travaux : ☐ Construction neuve ☐ Réhabilitation ☐ Agrandissement

Type de résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre (préciser :))

Caractéristiques : ☐ Maison individuelle d'habitation

☐ Bâtiment comportant plusieurs logements Nombre de logements :

☐ Autre type de bâtiment Nature : Equivalent habitant (EH) :

Pièces Principales (PP) : Combien de pièces principales* (pp) le(s) bâtiment(s) compte-t-il ?.....
(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

**Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base

(Nombre de pièces principales = nombre d'Equivalents Habitants (EH)), quel est le nombre d'EH retenu ?EH

NB : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

➤ **Mode d'alimentation en eau potable**

☐ Adduction publique d'eau potable

☐ Alimentation privée – Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

☐ oui ☐ non

Nb : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : l'ouvrage est-il déclaré ?

☐ oui ☐ non

Nb : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R.214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

☐ oui ☐ non

- L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?

☐ oui ☐ non

- La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?

☐ oui ☐ non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 mètres d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

➤ **Collecte des eaux pluviales**

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

☐ oui ☐ non

NB : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre

➤ **Caractéristiques du terrain**

La nature du sol a été renseignée :

Suite à une étude de sol réalisée par un bureau d'études spécialisé

☐ oui ☐ non

Sur la base des données de la carte d'aptitude des sols (en Mairie)

☐ oui ☐ non

N.B : Joindre obligatoirement l'étude au présent dossier

Surface totale : m²

Surface disponible pour l'installation: m²

Pente existante : ☐ < 5 % ☐ de 5 à 10 % ☐ > 10 %

Terrain inondable : ☐ oui ☐ non ☐ ne sait pas

➤ **Caractéristique de l'installation projetée**

IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

Partie réservée au SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?
☐ oui ☐ non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé)
☐ oui ☐ non

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIFS DE TRAITEMENT PAR LE SOL OU PAR UN MASSIF RECONSTITUE

Prétraitement et ou traitement primaire

☐ **Bac à graisse** (conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m)

☐ 200 litres (eaux de cuisine)

☐ 500 litres (toutes eaux ménagères)

☐ Autre volume :litres

☐ **Fosse toutes eaux** Volume :m³

☐ **Pré-filtre (décolloïdeur)** Volume : m³

Est-il intégré à la fosse ? ☐ oui ☐ non ☐ Ne sait pas

☐ **Ventilation fosse** (à remonter sur toiture) : Amont ☐ oui diam. :mm

Aval ☐ oui diam. :mm

☐ **Autre dispositif** (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

☐ **Toilettes sèches :**

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

volume du bac à graisse adapté ?

☐ oui ☐ non

volume de la fosse est-il adapté ?

☐ oui ☐ non

volume du préfiltre est-il adapté ?

☐ oui ☐ non

présence ventilations

☐ oui ☐ non

Dispositif réglementaire ?

☐ oui ☐ non

Traitement secondaire

Epandage par le sol en place

☐ Tranchées d'épandage

Longueur=.....ml soittranchée(s) xm

Profondeur =m Largeur=.....m

☐ Lit d'épandage

Surface=.....m² soitm xm

Profondeur =m

Epandage par massif reconstitué

☐ Lit filtrant vertical non drainé

☐ Lit filtrant drainé à flux vertical

☐ Filtre à sable vertical drainé

Veuillez renseigner les caractéristiques ci-dessous

Longueur =m Largeur :.....m

Surface = m² Profondeur :m

☐ Tertre d'infiltration

Hauteur =m

Longueur de base =.....m Longueur au sommet =.....m

Largeur à la base =.....m Largeur au sommet =.....m

☐ Lit filtrant drainé à flux vertical à massif zéolithe

Fournisseur=

Surface de filtration =m²

Partie réservée au SPANC

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)

☐ oui ☐ non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil?

☐ oui ☐ non

INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERE AGREEE

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

.....

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en équivalent-habitant) :EH

Filière règlementaire ?

☐ oui ☐ non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

☐ oui ☐ non

DISPOSITIF ANNEXES EVENTUELS

☐ Chasse automatique (chasse à aujet, aujet basculant)

Volume de la bâchée =L

☐ Pompe ou système de relevage =L

Usage : ☐ eaux brutes ☐ eaux prétraitées ☐ eaux traitées

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

☐ oui ☐ non

Modalités d'évacuation des eaux traitées

☐ Par infiltration dans le sol en place

☐ Tranchée d'infiltration/d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur= ml soittranchée(s)x.....m

Profondeur=.....m

☐ Lit d'infiltration/d'irrigation (barrer la mention inutile)

Surface=.....m² soitm x.....m

Profondeur=.....m

☐ Par un rejet vers le milieu hydraulique superficiel (autorisation de rejet à produire)

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

Cas de rejet par infiltration : le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

☐ oui ☐ non

Cas de rejet en milieu superficiel : aucune autre solution n'est envisageable ?
oui ☐ non

☐ **Fossé existant** : préciser le type d'exutoire du fossé

(si connu) :

Propriétaire/Gestionnaire :

☐ **Cours d'eau, mare, étangs, etc.** : nom (si connu) :

Propriétaire/Gestionnaire :

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ? ☐ oui ☐ non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

☐ **Par rejet dans un puits d'infiltration**

(joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

Le pétitionnaire possède-t-il
l'autorisation de rejeter ?

☐ oui ☐ non

Cas de rejet dans un puits

Le rejet est-il autorisé ?

☐ oui ☐ non

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- A respecter les règles techniques de réalisation du système proposé (DTU 64.1 et arrêtés techniques) ;
- A réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- A prévenir, 1 semaine au moins avant réalisation, le SPANC de la date d'exécution des travaux d'assainissement en vue du contrôle de leur réalisation ;
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- A s'acquitter des redevances prévues dans le règlement de service du SPANC.

Fait à : Le :

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE

CONCLUSION DU SPANC SUR LE PROJET D'INSTALLATION (PARTIE RESERVEE AU SPANC)

☐ **Avis favorable**

☐ **Avis défavorable**

Modification à réaliser/Commentaires

.....

.....

.....

.....

Visa du technicien Nom : Le : Signature :	Visa Du Responsable chargé de l'Assainissement Le : Signature :
---	--